

**La Ligue de l'enseignement de la Dordogne - BP 80010 - 24001 PÉRIGUEUX cedex - Tél : 05 53 02 44 00**  
**E-mail : [vacances@laligue24.org](mailto:vacances@laligue24.org) - Site Internet : [www.laligue24.org](http://www.laligue24.org) - SIRET : 777557047600116 - Code APE : 9499Z**

*Association adhérente à LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - CENTRE CONFEDERAL, 3 rue Récamier 75341 PARIS cedex 07  
Immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N° IM075100379  
Garant financier : UNAT - 8 rue César Franck - 75015 Paris / Assureur RCP : GROUPAMA N° du contrat : 0004*

**ADRESSE DU CENTRE**

Centre Volca-Sancy  
La ligue 24  
Route de La Bourboule  
63150 MURAT LE QUAIRE  
Tél. : 04 73 65 54 29  
Email : [volca-sancy@laligue24.org](mailto:volca-sancy@laligue24.org)  
Site Internet : [www.volca-sancy.com](http://www.volca-sancy.com)



**RENDEZ-VOUS SUR PLACE**

Les jeunes sont attendus au centre vers 11h00 le 1<sup>er</sup> jour et seront récupérés à 13h30 le dernier jour.  
Route : par la RN 89 jusqu'à Laqueuille puis suivre La Bourboule (D 922) et Murat le Quaire (D 219). Le centre Volca-Sancy se trouve sur la D 88 à mi-chemin entre Murat le Quaire et La Bourboule.

**TRANSPORT**

En car de Sarlat, Bergerac, Trélissac jusqu'à Murat le Quaire.

**1<sup>er</sup> et dernier repas servis**

**Prévoir le pique-nique du midi premier jour ! 😊**

**Premier repas inclus** : goûter

**Dernier repas inclus** : déjeuner

### ► Situation géographique

Au cœur du parc des volcans d'Auvergne, dans le massif des Monts Dore, le centre Volca-Sancy est implanté sur un terrain de 7 hectares, dont un parc naturel de 5ha, à l'entrée du village de Murat le Quaire (1000 m d'altitude – 2 km de La Bourboule), sur un versant ensoleillé dominant la haute vallée de la Dordogne.

### ► Cadre de vie (types d'hébergements/effectifs)

Chambres de 6 à 10 lits (compartimentées par unités de 4 à 5 lits) répartis sur 3 pavillons d'hébergement et d'activité. Un 4<sup>ième</sup> pavillon abrite 3 salles de restaurant, bureau et infirmerie. Chaque pavillon peut accueillir au maximum 50 enfants et dispose de 3 salles d'activités et d'une petite salle où les enfants prendront leur petit déjeuner.

► Effectif du groupe : 12 participants

## ACTIVITES

### ► LES ACTIVITES DOMINANTES :

#### **Canyoning :**

Sensations fortes, plaisirs et convivialité sont les maîtres mots de l'activité. L'objectif est de descendre une rivière ponctuée d'obstacles.

Pour cela, vous serez équipés d'une combinaison néoprène intégrale, d'un baudrier et d'un casque.

Les obstacles naturels de la rivière, toboggans, bassins d'eau et cascades, sont alors franchis en sautant, glissant ou à l'aide d'une corde (rappel, tyrolienne...).

Bien sûr, votre moniteur sera là pour que vous puissiez progresser en toute sécurité.

***ATTENTION : test Pass Nautique OBLIGATOIRE – en annexe***

**VTT, descente en Fat Bike ou en VTT :** selon la météo, Gilles notre moniteur breveté d'Etat VTT pour faire la descente soit en VTT soit en Fat Bike, ce vélo à gros pneus ! 1 séance programmée sur le séjour.

**Grimpe d'arbre :** Dans un arbre du parc grâce à un moniteur brevet d'Etat, vous grimpez en toute sécurité et irez, si vous y arrivez, au sommet !

**Corde Game :** Le Corde Game est un concept de parcours interactifs scénarisés où tous les participants sont liés à une corde.

La cohésion, la réflexion et la bonne humeur vous seront indispensables pour aller au bout de l'aventure. Alors, reliez-vous à la corde et soyez prêts à relever les défis !

### ► LES AUTRES ACTIVITES :

En plus des activités spécifiques, les jeunes choisiront, chaque jour différentes activités : manuelles, sportives ou d'expression, randonnées, veillées à thèmes, sortie en ville, baignade, grand jeu ...

*L'équipe pédagogique du centre aura à cœur de permettre au jeune de développer sa curiosité et sa créativité, de lui donner le goût et le sens des responsabilités, de l'amener à une plus grande autonomie afin qu'il puisse être véritablement acteur de ses vacances. Ces jeunes auront la possibilité de proposer et de faire des choix d'activités. Ils seront partie prenante dans le projet de séjour et non de simples consommateurs d'activités.*

### ► L'équipe d'encadrement

Le centre de vacances est un établissement permanent ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances mais aussi des classes de découverte de l'Education Nationale.

Les jeunes sont ainsi accueillis par une équipe de professionnels, complétée par des animateurs diplômés BAFA ou en cours de formation issus de nos propres stages de formation, sous la direction d'un directeur BAFA.

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie préétablies.

Le séjour est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Notre taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 ou 10 enfants selon leurs âges...

Tout au long du séjour, l'équipe pédagogique suscite l'entraide, le respect et l'échange entre les enfants mais aussi entre les enfants et les adultes du centre. Elle est vigilante vis-à-vis des attitudes et comportements de tous.

L'équipe de direction met en place des critères d'évaluation, à travers une réunion avant le séjour avec l'équipe pédagogique, mais aussi par des temps de travail quotidiens, durant le séjour. Elle se donne les moyens sur le terrain, tout au long du séjour, d'analyser la cohérence de ce qui se fait avec le projet initial, sur les trois dimensions : vie quotidienne, vie collective et activités.

### ► La Vie Collective :

Le séjour est adapté au rythme de l'enfant en fonction de son âge et de ses besoins. La journée commence par le lever et un petit déjeuner servi en salle à manger. Avant de partir en activité vers 10h00, les enfants feront leur toilette et rangeront leurs effets personnels et leurs lieux de vie. Vers 12h15, un repas fait par une équipe de professionnel leur sera servi (l'occasion pour goûter à des plats régionaux et à de nouvelles saveurs). Après le repas un temps calme sera proposé aux enfants pour se reposer et se ressourcer pour le reste de la journée. Les activités de l'après-midi reprendront vers 15h00 (incluant le goûter) pour se terminer vers 18h00. Ensuite, c'est le moment de la douche et d'un temps où les enfants pourront écrire, se retrouver pour échanger sur la journée écoulée... Le repas sera servi vers 19h15 et une veillée viendra clôturer la journée.

### ► L'alimentation :

Dans tous nos séjours, nous proposons aux enfants une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité suffisante. Une attention toute particulière est portée à l'hygiène alimentaire et à la diététique. La cuisine est réalisée sur place. Les jeunes aideront les équipes de service pour la mise en place du couvert, le débarrassage et le nettoyage des tables.

### Allergies alimentaires :

Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription de l'enfant.

### Respect des coutumes alimentaires

Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité et se fonde sur le respect de toutes les croyances ou non-croyances, sans aucune discrimination d'ordre social, cultuel, culturel, sexiste... Cependant

l'organisation des séjours et les différents projets présentent des spécificités qui peuvent interférer avec le respect absolu de certaines convictions ou croyances. Le refus de consommer certains aliments, comme le porc, n'a que peu d'incidences. Dans la plupart des cas nous opterons pour le remplacement de ces aliments par d'autres, ou par la compensation par les autres aliments servis au cours du repas. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription.

Le respect d'autres demandes ou exigences alimentaires est impossible à observer, pour des raisons d'approvisionnement et/ou pour des raisons techniques de fabrication, comme cela peut être le cas pour des aliments ou préparations de type halal ou casher. Nous sommes également dans l'impossibilité de respecter d'autres demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe et avoir des répercussions importantes sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan (ni aliments, ni boissons) entre le lever et le coucher du soleil.

### ► Pour avoir des nouvelles du séjour de votre enfant

- Le blog du séjour : il sera mis en place pour donner régulièrement des nouvelles du déroulement du séjour et sera consultable sur le site internet du centre : [www.volca-sancy.com](http://www.volca-sancy.com). Les enfants pour lesquels nous n'aurons pas l'autorisation de photographier ne pourront pas figurer sur les photos déposées sur le blog.
- Il est possible d'envoyer un message à l'enfant par l'intermédiaire de notre site Internet ou directement à l'adresse suivante : **volca-sancy@laligue24.org**. Ce courriel sera imprimé et distribué lors de la remise du courrier.
- En cas d'urgence, l'équipe d'animation est disponible au **04 73 65 54 29**.
- A l'époque d'internet, il reste bon de recevoir un petit mot... C'est pourquoi nous demanderons aux plus jeunes de vous écrire au minimum 1 à 2 fois par séjour ! Dans tous les cas, prévoyez 1 ou 2 enveloppes timbrées et à votre adresse dans les bagages. Pensez également que votre enfant sera très heureux de recevoir de vos nouvelles ! En revanche et pour le bon déroulement du séjour, nous déconseillons fortement l'envoi de colis alimentaires.
- Nous vous demandons de téléphoner uniquement en cas d'urgence ou de cause grave et réelle. En effet, nous ne pourrions en aucun cas vous mettre en communication avec votre enfant, en raison des activités et de l'étendue du centre.

**ATTENTION !** Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

## PREPARER VOTRE SEJOUR

### ► Trousseau de séjour

La valise doit impérativement être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour. Les enfants vont vivre une vie «intense» en plein air, aussi, nous vous demandons de prévoir des vêtements solides, pratiques, peu salissants...

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le dossier de voyage. Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise et l'état des affaires.

Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de type : appareil photo, baladeur, montre (que nous déconseillons fortement...)

Nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration. Il est recommandé de marquer le trousseau dans sa globalité (vêtements, linge et objets personnels) au nom de l'enfant au moyen de bandes tissées. A l'arrivée et au départ, les animateurs vérifieront les inventaires.

#### **Trousseau spécifique**

***Outre les affaires personnelles classiques de tous les jours, il est conseillé de prévoir une lampe de poche ou frontale, des affaires pour le chaud, le froid et la pluie, en montagne le temps est changeant et peu passer d'un extrême à l'autre. Pensez à un maillot de bain pouvant être accepté en piscine (pas de short de bain), gant et bonnet, un petit sac à dos pour amener ses affaires de la journée, une gourde, des chaussures fermées pour se déplacer dans la nature si possible avec tenue des chevilles, des chaussons à utiliser à l'intérieur du bâtiment.***

#### **► Linge**

Le lavage du «petit» linge (sous-vêtements, T-shirts, pantalons) est prévu trois fois par séjour. Le marquage est donc essentiel pour n'égarer aucun vêtement.

#### **► Argent de poche**

Il est toujours valorisant pour un enfant de posséder un peu d'argent de poche. Nous vous conseillons cependant de ne pas lui en donner trop. Une somme de 15 € à 30 € paraît suffisante suivant la durée du séjour.

Un système de banque est mis en place pour gérer l'argent de poche des jeunes par des fiches individualisées. Il est mis à disposition des jeunes lors de chaque sortie, excursion ou occasion de l'utiliser.

#### **► Santé**

Un dossier sanitaire de liaison vous sera remis à l'inscription. Veillez à le remplir soigneusement. Il comporte des informations essentielles.

Pendant le séjour une personne de l'équipe pédagogique (titulaire de l'AFPS à minima) sera en charge du suivi des enfants. Elle assurera les soins des petits bobos, les traitements médicaux conformément à l'ordonnance fournie avec le traitement (les enfants ne gardent pas avec eux de médicament, sauf cas particulier), et sera le relais du centre avec le cabinet médical, si nécessaire...

En cas de doutes sur la santé de l'enfant, un médecin pourra se déplacer sur place ou à défaut nous consulterons au plus vite. L'assistant sanitaire rentrera en contact avec les responsables de l'enfant dans la journée. L'avis médical du médecin ainsi que les ordonnances seront bien entendus remis dans le dossier de l'enfant en fin de séjour

**► Frais médicaux :** Le centre avancera les frais médicaux. Ceux-ci feront l'objet d'une facturation aux responsables de l'enfant. En contrepartie du règlement, nous enverrons les feuilles de soin pour remboursement.

#### **► Utilisation du téléphone mobile**

Le téléphone mobile est un outil de communication régulièrement utilisé par les jeunes, y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de mineurs. **Nous vous conseillons donc de ne pas emporter de téléphone pendant le séjour.** Si votre enfant apporte son téléphone, l'utilisation de celui-ci sera soumise à quelques règles communes. Il ne l'aura pas tout au long de la journée avec lui et pourra l'utiliser qu'à certains moments déterminés par l'équipe pédagogique.

#### **► Objet de valeur**

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

### ► Cigarette

L'interdiction de fumer dans les bâtiments publics, selon l'article 16 de la loi du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre l'usage du tabac, est appliquée dans tous les bâtiments clos et couverts, qui sont destinés au grand public ainsi que dans tout poste de travail (art. 1). Si votre enfant mineur fume, merci de nous délivrer une autorisation écrite.

## ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par GROUPAMA, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

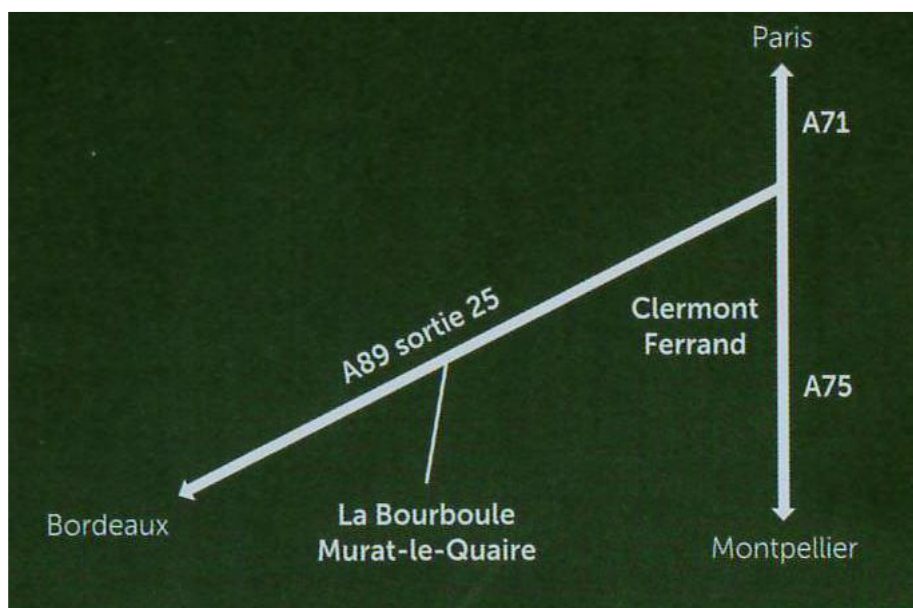
**Attention :** les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipad, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à remettre le jour du départ dans le dossier de voyage :

- Fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée (avec numéros de portable pour contact en cas de besoin)
- Copie des vaccinations à jour
- Attestation de droits à la sécurité sociale (CPAM, MGEN ou MSA)
- Imprimé droit à l'image complété et signé
- Argent de poche dans une enveloppe au nom de l'enfant
- Documents obligatoires liés aux activités demandés dans la rubrique "Activités"
- Fiche trousseau
- Copie ordonnance et médicament si traitement

## Plan d'accès



## Venir en voiture

Sortie 25 de l'autoroute A89 entre bordeaux et Clermont Ferrand  
ou par la Nationale 89 entre Clermont Ferrand et Ussel (sortie Laqueuille / La Bourboule).  
suivre direction La Bourboule puis Murat Le Quaire.  
Une fois au cœur de Murat Le Quaire, descendre direction La Bourboule.  
Au feu tricolore clignotant, vous êtes arrivés !

Bon séjour avec Vacances pour tous !



## Test Pass Nautique

Test préalable à la pratique des activités aquatiques subaquatiques et nautiques obligatoire dans les accueils collectifs de mineurs.

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles. Arrêté du 28 février 2022 relatif à la modification de la dénomination du test réglementaire dit test « d'aisance aquatique »)

À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

### Activités concernées :

Canot, kayak, raft et toute embarcation propulsée à la pagaie > le canyoning > la nage en eau vive > le surf, le ski nautique, la planche à voile, le radeau et activités de navigation associées, la navigation à la voile > activités de glisse aérotractée nautique

### LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : personnes ayant le titre de maître-nageur-sauveteur (MNS), du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), les détenteurs du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES), du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), du diplôme d'État (DEJEPs) et (DESJEPs) des spécialités nautiques et aquatiques considérées, ou dans le cadre scolaire, les autorités de l'éducation nationale.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) .....

Titulaire du diplôme .....

N° ..... Obtenu le .....

Atteste que le mineur (Nom, Prénom) : .....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau ☐
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes ☐
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes ☐
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres ☐
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant ☐

Test réalisé : ☐ avec brassière ☐ sans brassière

Résultat du test : ☐ satisfaisant ☐ non satisfaisant

Fait le : ..... à .....

Signature :

Cachet :